

PRÉSENTATION

La responsabilité du fait d'autrui est classiquement présentée comme une garantie d'indemnisation pour les victimes. Afin de favoriser la réparation des dommages, la jurisprudence a progressivement transformé cette forme particulière de responsabilité en responsabilité de plein droit. Suivant un tel schéma, les parents ou les associations en charge de l'éducation d'un mineur ne pourront plus soulever l'absence de faute de surveillance. En parallèle de ce phénomène d'objectivation, la jurisprudence a également transformé les responsabilités du fait d'autrui en responsabilités directes. En vertu de cette jurisprudence, les parents et les commettants deviennent responsables dans des hypothèses où l'auteur du dommage ne peut engager sa propre responsabilité.

Cette transformation de la vision de la responsabilité du fait d'autrui est-elle de nature à rapprocher la responsabilité civile des autres formes de responsabilité ? Ce mouvement s'observe-t-il également dans les pays étrangers ? Pour répondre à ces questions, le colloque international « *Les responsabilités du fait d'autrui* » fera intervenir des universitaires issus de disciplines différentes et de pays différents.

Informations

nathalie.arbousset@uha.fr ou 03.89.20.61.84

Accès gratuit sur inscription

Journée validée par 6h30 de formation continue des avocats



Lieu du Colloque

FSESJ-Amphi 3
16 rue de la Fonderie
68100 Mulhouse

COLLOQUE INTERNATIONAL

LES RESPONSABILITÉS DU FAIT D'AUTRUI



Responsable scientifique :
Anthony TARDIF
Maître de conférences à l'Université
de Haute-Alsace, CERDACC (UR 3992)

**Vendredi 19
septembre 2025
9h-17h**
Campus Fonderie
Mulhouse
Amphi 3

9h00 Allocutions d'ouverture du colloque

Blandine Rolland, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, Directrice du CERDACC (UR 3992)

Première partie : Approche générale de la responsabilité du fait d'autrui

Présidence : Hervé Arbousset, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC (UR 3992)

A/ La responsabilité du fait d'autrui en droit civil

9h10 Approche historique de la responsabilité civile du fait d'autrui

Olivier Descamps, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

9h30 La notion de responsabilité civile du fait d'autrui

Jérôme Julien, Professeur à l'Université Toulouse I Capitole

9h50 Les fonctions de la responsabilité du fait d'autrui

Anthony Tardif, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC (UR 3992)

10h10 Débats/Pause

B/La responsabilité du fait d'autrui en dehors du droit civil

10h45 La responsabilité pénale du fait d'autrui

Caroline Teuma, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

11h05 La responsabilité administrative du fait d'autrui

Emilie Barbin, Professeur à l'Université de Grenoble-Alpes

11h25 De l'obligation de vigilance de la société mère à la responsabilité environnementale du fait de la filiale

Blandine Rolland, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, Directrice du CERDACC (UR 3992)

11h45 Débats

Déjeuner de 12h à 13h30

Deuxième partie : Approche concrète des responsabilités du fait d'autrui

Présidence : Dariusz Piatek, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC (UR3992)

A/Les responsabilités du fait d'autrui en droit interne

13h30 L'évolution de la condition de cohabitation en matière de responsabilité des parents du fait de leur enfant mineur

Olivia Robin-Sabard, Doyenne de la faculté de droit de Tours, Professeur à l'Université de Tours, IRJI

13h50 La responsabilité des commettants et les relations triangulaires de travail

Juliette Brunie, Maître de conférences à l'Université de Tours, IRJI

14h10 Les responsabilités du fait d'autrui innomés

Léa Lucienne, Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest (CREDO) – Directrice du Master droit privé

14h30 Débats/Pause

B/Les responsabilités du fait d'autrui dans les pays étrangers

14h40 Morceaux choisis touchant la responsabilité du fait d'autrui en droit québécois

Daniel Gardner, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval (Québec - visioconférence)

15h00 Quel fondement pour la responsabilité du commettant ? Réflexions à partir des droits allemand et anglais

Jonas Knetsch, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IRJS

15h20 La responsabilité du fait d'autrui en droit polonais

Fryderyk Zoll, Professeur ordinaire à l'Université de Cracovie (Jagellonian University – Pologne) et Maciej Bujalski, Doctorant à l'Université de Cracovie (Jagellonian University – Pologne)

15h40 La responsabilité du fait d'autrui en droit suisse – Principes généraux et applications pratiques en droit du travail

Jean Philippe Dunand, Professeur ordinaire à l'Université de Neuchâtel (Suisse)

16h00 La responsabilité du fait d'autrui en droit espagnol

Ricardo Pazos Castro, Professeur adjoint à l'Université Pontificale Comillas de Madrid (Espagne)

16h20 Rapport de synthèse

Fabrice Leduc, Professeur émérite de l'Université de Tours